

HAUT BUGEY

AGGLOMÉRATION

Entreprendre ensemble

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

SEANCE DU MARDI 14 OCTOBRE 2025

Le mardi 14 octobre 2025 à 18h30, le Conseil d'agglomération, légalement convoqué le mardi 7 octobre 2025, s'est réuni à l'Espace Jean Blanc de la commune de Port, sous la présidence de Monsieur Michel MOURLEVAT.

Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs
43	11	13	12

Présents : M. MOURLEVAT, M. PERRAUD, M. EMIN, M. THOMASSET, Mme ESCODA, M. VAREYON, Mme RAVET, M. DELAGNEAU, M. TURC, M. COMTET, M. MATZ, M. MAIRE, M. AUBOEUF, Mme BERGER, Mme BERTRAND, Mme BEY, M. BRITEL, M. BROCHARD, M. BUQUET, Mme DEGUERRY, Mme DUBARE, M. DUFOUR, M. DUPARCHY, M. DUPONT Jean-François, Mme EMIN, Mme FLORE, M. GERVASONI, M. GIROD, M. GUILLET, M. GUINET, M. LALLEMENT, Mme LIEVIN, M. MARTINAND, M. MATHIEU, M. MONACI, M. MOREL, Mme MOREL Jeannine, M. PALISSON, M. PERNOD, M. RAVOT, M. TORRION, M. VAILLOUD, M. ZAMBON (suppléant de M. DUCRET).

Excusés : Mme ANTUNES, M. BENOIT, M. de LEMPS, M. DRUET, M. DUPONT Noël, M. FOUILLAND, M. KAYGISIZ, M. MARTINEZ, M. MILLET, Mme PITTI, Mme SERRE.

Absents : M. AKHLAFA, M. ARMETTA, M. DOCHE, M. DONZEL, M. ISSARTEL, M. JUILLARD, Mme LAKHDAR-CHAOUCH, Mme MANDUCHER, Mme MOREL Anne, M. NIVEL, Mme REGLAIN, M. TOURNIER-BILLON, Mme VOLAN.

Pouvoirs : M. CRACCHIOLO (pouvoir à Mme FLORE), M. HARMEL (pouvoir à M. MATZ), Mme COMUZZI (pouvoir à Mme RAVET), M. BOURGEAIS (pouvoir à M. EMIN), Mme COLLET (pouvoir à Mme EMIN), M. DEGUERRY (pouvoir à M. DUFOUR), Mme DOMINGUEZ (pouvoir à Mme LIEVIN), M. GUENRO (pouvoir à M. AUBOEUF), Mme GUIGNOT (pouvoir à M. PERRAUD), M. LENSEL (pouvoir à M. THOMASSET), Mme LEVILLAIN (pouvoir à Mme BEY), M. MOINE (pouvoir à M. MONACI).

Le quorum étant atteint, le Conseil d'agglomération peut délibérer.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil d'agglomération nomme à l'unanimité, Mme LIEVIN Karine, Secrétaire de séance.

Actualisation du régime indemnitaire – Filière sociale**Rapporteur : M. THOMASSET**

L'Assemblée,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;**VU** la loi n°83-635 du 13 juillet 1983 portant droit et obligations des fonctionnaires ;**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;**VU** la loi n°2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées ;**VU** la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, notamment son article 47 ;**VU** le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;**VU** le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 créant un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions et expertise ainsi que de l'engagement professionnel ;**VU** la délibération du Conseil communautaire en date du 12 octobre 2016 relative à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions et expertise ainsi que de l'engagement professionnel au sein de l'EPCI ;**CONSIDERANT** le transfert du CLIC le 1^{er} janvier 2022, comprenant du personnel de la filière sociale,**Il est proposé à l'assemblée de mettre à jour la liste des filières pouvant bénéficier du RIFSEEP comme suit :**

Groupe de fonctions	Critères (non cumulatifs)	Cadres d'emplois	IFSE		CIA	
			Montant minimum annuel	Plafond maximal annuel	Montant minimum annuel	Plafond maximum annuel (15% des grilles)
1A	Participation à la définition des orientations politiques de la collectivité Pilotage stratégique et transversal des services	- Assistants territoriaux socio-éducatifs	4 500 €	36 210 €	0 €	958,50 €
2A	Responsabilité, pilotage et management d'un service ou d'un pôle Définition des objectifs du service/pôle, vision à long terme	- Conseillers territoriaux socio-éducatifs	3 000 €	32 130 €	0 €	850,50 €

3A	Chargé de mission sur une thématique particulière nécessitant des connaissances/compétences pointues dans le domaine Vision stratégique et prospective Ingénierie de projet		1 200 €	25 500 €	0 €	675 €
4A	Chargé de dossiers en phase d'exécution Missions définies et planifiées par le responsable hiérarchique direct		600 €	20 400 €	0 €	540 €

Groupe de fonctions	Critères (non cumulatifs)	Cadres d'emplois	IFSE		CIA	
			Montant minimum annuel	Plafond maximal annuel	Montant minimum annuel	Plafond maximal annuel
1B	Responsabilité et pilotage d'un service ou d'une structure Définition des objectifs du service ou de la structure	- Moniteurs éducateurs territoriaux et intervenants familiaux	1 800 €	17 480 €	0 €	357 €
2B	Missions sur une thématique particulière nécessitant des connaissances/compétences pointues dans le domaine Vision prospective et programmation Coordination d'une équipe Autonomie dans la réalisation des missions		1 200 €	16 015 €	0 €	327,75 €
3B	Missions d'exécutions nécessitant une certaine technicité ou des diplômes obligatoires Gestionnaires administratifs		600 €	14 650 €	0 €	299,25 €

Groupe de fonctions	Critères (non cumulatifs)	Cadres d'emplois	IFSE		CIA	
			Montant minimum annuel	Plafond maximal annuel	Montant minimum annuel	Plafond maximal annuel
1C	Chef d'équipe ou coordonnateur d'une équipe	- Agents sociaux territoriaux	600 €	11 340 €	0 €	189 €

2C	Régisseur d'avance et de recette à temps plein Fonctions administratives complexes Maîtrise d'un logiciel métier Autonomie dans la gestion des dossiers		480 €	10 800 €	0 €	180 €
3C	Fonctions techniques nécessitant la maîtrise d'une compétence rare / habilitation règlementaire / qualification / formation spécifique qui ne serait pas habituellement requis dans l'exercice des fonctions Travail isolé Travail avec public particulier		360 €	10 300 €	0 €	171 €
4C	Exécutant administratif Missions ne relevant pas d'une technicité particulière		240 €	9 800 €	0 €	162

Le Conseil d'agglomération,
Par 55 voix pour,

- **ADOpte** la proposition du Président.

Fait à Oyonnax, le 14 octobre 2025.

Le Président,
Michel MOURLEVAT




La secrétaire de séance,
Mme Karine LIEVIN



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Actualisation du régime indemnitaire - Filière sociale.

.....

Date de décision: 14/10/2025

Date de réception de l'accusé 17/10/2025

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 141025_2025108

Identifiant unique de l'acte : 001-200042935-20251014-141025_2025108-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 4 .5

Fonction publique

Régime indemnitaire

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 5_ACTUALISATION_REGIME_INDEMN_SOCIALE.pdf (99_DE-001-200042935-20251017-141025_2025108-DE-1-1_1.pdf)

